



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	15.02.2022
<b>Titre du projet du marché</b>	Révision du PAL de Neuchâtel
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges.
<b>ID du projet</b>	233457
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1244409
<b>Date de publication SIMAP</b>	11.02.2022
<b>Adjudicateur</b>	Commune de Neuchâtel
<b>Organisateur</b>	Service du développement territorial Planification et aménagement urbain, à l'attention de M. Nicolas Montavon, Faubourg du Lac 3, 2000 Neuchâtel, Suisse, Email: nicolas.montavon@ne.ch
<b>Inscription</b>	Aucune.
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue.
<b>Questions</b>	25/02/2022, sur forum simap.ch uniquement.
<b>Rendu documents</b>	31/03/2022 15h00, le timbre postal ne faisant pas foi.
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte, soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	Mandat pluridisciplinaire regroupant les compétences de : urbaniste(s), architecte, architecte-paysagiste, sociologue, économiste, ingénieur mobilité, ingénieur civil, ingénieur environnement et nature, juriste, architecte du patrimoine (pour la prestation d'inventaire architectural en option).
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Mandat de révision du plan d'aménagement local (PAL) par une équipe pluridisciplinaire, comprenant en particulier les phases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pré-étude et projet de territoire</li> <li>• pré-affectation et liste des études complémentaires</li> <li>• projet de PAL jusqu'à l'adoption par le Conseil général et à l'élaboration des outils d'accompagnement pour la mise en application du PAL.</li> </ul>
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise, mais limitée à trois membres associés.
<b>Sous-traitance</b>	La sous-traitance est admise, à l'exclusion des prestations d'urbaniste principales, qui doivent impérativement être fournies par le soumissionnaire. Sous-sous-traitance interdite.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés. Les documents produits ne font pas partie de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	Membres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Fabien Coquillat, Architecte urbaniste communal</li> <li>• M. Antoine Benacloche, Ingénieur communal</li> <li>• Mme Gaél Müller Heyraud, Architecte-paysagiste communale</li> <li>• M. Philippe Carrard, Urbaniste de la Ville de la Chaux-de-Fonds</li> <li>• M. Antoine de Montmolin, Secrétaire général du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine</li> <li>• M. Pierre Boillod, Aménagiste, objectif:ne</li> </ul> Suppléants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Manuelle Chevrier, Juriste</li> <li>• M. Nicolas Montavon, Urbaniste de la Ville de Neuchâtel</li> <li>• Mme Raphaëlle Probst, Urbaniste de la Ville de Neuchâtel</li> <li>• M. Guillaume Thorens, Ingénieur communal adjoint</li> <li>• M. Marc Jobin, Chef de projet, objectif:ne</li> </ul>
<b>Conditions de participation</b>	Voir critères d'aptitude.
<b>Critères d'aptitude</b>	Le soumissionnaire doit bénéficier des compétences citées sous rubrique Genre de prestations / type de mandats.

Le soumissionnaire doit être au bénéfice de plusieurs expériences de nature et d'ampleur similaire. Les expériences suivantes sont requises :

- Urbaniste : au moins trois expériences dont une en équipe pluridisciplinaire ;
- Ingénieur mobilité : au moins deux expériences ;
- Pour les autres compétences : au moins trois expériences en tout (et non pour chaque type de compétence) au choix du soumissionnaire.

Le soumissionnaire (cas échéant avec ses partenaires et/ou sous-traitants) doit bénéficier des ressources humaines suffisantes pour remplir le mandat.

#### Critères d'adjudication / de sélection

1. Compréhension du mandat – pondération 55%
  - 1.1 Pertinence de l'analyse du mandat, de la méthodologie et de l'organisation proposées – 20%
  - 1.2 Nombre d'heures proposées pour l'exécution du marché – 15%
  - 1.3 Pertinence de l'analyse des risques et des opportunités – 10%
  - 1.4 Pertinence des solutions proposées pour faire face aux évolutions sociétales, économiques et environnementales et permettre de faire place à des projets intéressants et/ou innovants – 10%
2. Qualité et expérience – pondération 25%
  - 2.1 Pertinence et qualité des références proposées – 10%
  - 2.2 Qualité, disponibilité et expérience des personnes clefs (urbanistes) – 10%
  - 2.3 Qualité et expériences des personnes clefs (autres spécialistes) – 5%
3. Prix – pondération 20%

Notation du prix par la méthode au carré (méthode T2) selon le Guide romand sur les marchés publics.

Notation du temps consacré selon la méthode T4 du Guide romand.

#### Indemnités / prix :

Aucune.

#### Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

##### Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises, sous réserve des indications sous Manques de l'appel d'offres.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.
- Les mandataires préimposés sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.

##### Manques de l'appel d'offres

- Il manque l'indication concernant les conditions de paiement (art. 18 lit. k LCMP).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas correctes : Tous les documents déposés par le soumissionnaire dans le cadre de son offre, sont de la propriété exclusive de l'adjudicateur.

##### Observations de l'OMPr

L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.

